



congé parental - 10 mois d'ancienneté dans l'entreprise actuelle

Par **Samiha**, le **23/08/2019** à **14:42**

Bonjour Maitre,

Je suis en congé maternité depuis le 13/07/2019, j'ai accouché le 02/08/2019 d'un petit garçon.

Je souhaiterais demander un congé parental pour une période de 6mois car j'allaite mon enfant et je ne souhaite pas le mettre chez une assistante maternelle si petit! C'est mon deuxième enfant, j'ai une fille de 2ans aussi.

Je vois que dans le code du travail la condition est d'avoir un an d'ancienneté à la naissance de l'enfant, or j'ai 10mois d'ancienneté dans mon nouveau travail!

Y a-t-il un autre moyen pour bénéficier de ce congé parental? ou un autre congé que je peux solliciter?

Merci de votre aide,

Cordialement,

Samiha HADDAD